

Avis d'information

Information n°2020Metz001 sur les considérations de droit et de fait justifiant l'absence de publicité et/ou de mise en concurrence pour l'octroi de la COT n°41231900134

Référence de l'emplacement	Commune de Mondelange (57300)
Localisation	Commune de Mondelange, Moselle canalisée, Rive Gauche du CAMIFEMO, PK 279.970 à 280.270, Numéro de quai : 22421.
Objet de la COT	Quai de chargement et de déchargement sur 300 ml
CONSIDERATIONS DE DROIT Absence de publicité et de mise en concurrence de l'AOT/COT fondée sur l'article L. 2122-1-3 du code général de la propriété des personnes publiques : publicité et mise en concurrence impossible ou non justifiée au motif ci-contre :	Les caractéristiques particulières de la dépendance, notamment géographiques, physiques, techniques ou fonctionnelles, ses conditions particulières d'occupation ou d'utilisation, ou les spécificités de son affectation le justifient au regard de l'exercice de l'activité économique projetée.
CONSIDERATIONS DE FAITS Justification concrète de la dérogation à la procédure de publicité et de mise en concurrence au regard de la AOT/COT délivrée	L'accès au quai ne peut s'effectuer principalement que par la parcelle n°326 section 9 qui appartient à un propriétaire privé. La surface terrestre du quai est sur des parcelles privées.

